



| | |
|-------------------|------------------|
| Numéro de l'acte | 2020-76- RPFA |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 8.5 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-76

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Création des comités de quartier – Adoption du règlement intérieur des comités de quartier

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

La ville d'Arques accorde une importance toute particulière à la démocratie participative. Afin de concrétiser une volonté forte d'être à l'écoute des Arquois, il est souhaité proposer aux habitants d'avoir une place importante dans la vie de la commune.

Pour cela, la ville souhaite poursuivre son action aux côtés de 4 comités de quartiers, véritables outils de consultation, de concertation et de support à l'animation des quartiers.

Ces comités de quartiers jouent un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants de la commune. Ils ont également un rôle d'avis et de proposition sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics). Chaque comité pourra également être force de proposition pour animer son secteur et disposera à ce titre exclusif d'une ligne budgétaire de 500 € annuelle sur les crédits municipaux.

Un élu municipal est désigné comme référent pour chaque comité de quartier. Il est chargé d'assurer une bonne diffusion de l'information entre la Mairie et le comité de quartier.

Les 4 comités de quartiers seront constitués, tels que présentés sur le plan ci-joint, correspondant aux secteurs suivants :

- COMITE des quartiers : Haut Arques, Malhôte et Beauséjour
- COMITE des quartiers : Marais, Bourguets et Mouettes
- COMITE des quartiers : Camus, Garenne et Danvers
- COMITE des quartiers : Centre ville, Basse Meldyck

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de créer les 4 comités de quartiers
- 2°) d'approuver le règlement intérieur ci-joint des comités de quartier définissant la composition et les modalités de fonctionnement des comités de quartier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 29 juillet 2020
Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.